

Pont-l'Abbé

Zones 20 et 30 km/h : des associations réagissent

Adrien Binet, au nom des associations Sur un air de terre, Kernavélo et des Cyclorandonneurs bigoudens, souhaite réagir à l'article « Des zones 20 et 30 km/h pour faciliter la mobilité » (*Ouest-France* du 3 mars) dans lequel la Ville explique sa démarche de mise en place de ces zones.

« En 2019, les élus municipaux ont travaillé sur ce sujet en concertation avec l'association des commerçants et les associations Kernavélo, Sur un air de terre et Cyclorandonneurs. Les trois dernières associations citées ont eu une seule rencontre, à notre initiative, et après plusieurs mois d'attente, le 13 avril. Nous y avons proposé effectivement une carte des zones de réduction des

vitesses que nous souhaitons sur la ville.

Après avoir obtenu l'avis favorable des associations, le projet a été présenté en commission municipale le 18 novembre 2019 : à aucun moment nous n'avons été consultés sur ce projet, et nous n'avons donc pas pu l'approuver, d'autant plus qu'il est très en deçà de nos propositions. Nous avons écrit au maire à ce sujet et demandons donc qu'une rectification publique soit faite, dans la mesure où des propos prêtant à confusion ont été publiés par un candidat aux élections municipales. »

Elles demandent « une vraie concertation » sur les zones 20 et 30 km/h

● Sur un air de terre, Kernavélo et les Cyclorandonneurs bigoudens réagissent à la suite de la parution de l'article « La pose de panneaux a commencé dans les zones 20 et 30 km/h » (Le Télégramme du 28 février).

« Une erreur dans le choix des panneaux »

Adrien Binet a adressé un courrier au maire de Pont-l'Abbé, au nom de ces trois associations. « Vous faites état d'une concertation et d'un avis favorable donné par notre association pour le projet de mise en place de zones de circulation apaisée (zones 30 et 20...). Cela nous semble un peu... exagéré dans la mesure où nous n'avons eu qu'une occasion de nous rencontrer, le 13 avril 2019, pour vous faire part d'une proposition d'aménagement figurant sur cette carte », y indique-t-il.

« Nous n'avons eu, depuis, aucun retour sur ces propositions, ni aucune réponse à notre courrier recommandé du 14 novembre. Or, le plan des zones 30 et des zones de rencontre que vous avez prévu

d'aménager ne reprend que très partiellement nos propositions », souligne Adrien Binet. « De plus, nous attirons votre attention sur ce qui semble être une erreur dans le choix des panneaux : les sorties de la zone de rencontre, dans la mesure où elles se trouvent encore en zone 30, ne doivent pas être marquées par le panneau B53 (sortie de zone de rencontre) mais le panneau B30 indiquant une entrée en zone 30 », y soutient-il.

« En effet, la présence du panneau B53 laisserait croire à l'usager qu'il sort d'une zone de circulation apaisée et qu'il peut à nouveau rouler à 50 km/h. Pourrions-nous avoir une vraie concertation sur l'aménagement de cette zone et sa signalisation, sans oublier les doubles sens cyclables ? », demande-t-il.

